



LA PLAINE DES PALMISTES

ARRÊTÉ N° 01 / 2016 en date du 14 JAN 2016

Le Maire de la Commune de la Plaine des Palmistes (Réunion) ;

VU les articles L.2122-32 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal en date du 29 janvier 2013 nommant Madame GERBITH épouse BEGUE Floriane en qualité d'adjoint administratif territorial titulaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame GERBITH épouse BEGUE Floriane, agent titulaire exerçant l'emploi permanent d'employée au Service Accueil Global Démarches Règlementaires, à l'unité Citoyenneté et Population (comprenant Etat Civil, Elections, Carte Nationale d'Identité, Passeport, Recensement militaire et Attestation d'accueil), sous la Division des Affaires Générales de la représentation de l'État et Sécurité (DAGÈS), âgée de 32 ans, est déléguée surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : A ce titre, Madame GERBITH épouse BEGUE Floriane sera exclusivement chargée de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°26/2014 en date du 12 mai 2014.

Article 4 : Une expédition du présent arrêté sera :

- 1° : remise à l'intéressée,
- 2° : annexée au registre d'état civil de la commune de la Plaine des Palmistes,
- 3° : transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Benoît (Réunion),
- 4° : transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis (Réunion),

Fait à la Plaine des Palmistes, le 14 JAN. 2016

Notifié à l'agent le :

Le Maire,



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160114-AR01-2016-AI
Date de télétransmission : 25/01/2016
Date de réception préfecture : 25/01/2016